

Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Foncier  
Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

**Matière : 3 Domaine et Patrimoine**  
**Sous matière : 3.3 Locations**

**OBJET :** Parc technique municipal :  
mise à disposition de locaux au profit  
du Centre de Formation Professionnelle  
du Midi (CFPM)

Décision N° 2024-247

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'alinéa n° 5,

**VU** la convention du 25 mai 2010, complétée par les avenants des 27 mars 2015, 1er novembre 2018 et 25 octobre 2021, relatifs à la mise à disposition des locaux situés au Parc Technique Municipal « chemin de la Cruzolle » à Castelnaudary au profit du Centre de Formation Professionnelle du Midi (CFPM),

**VU** que cette convention arrive à terme le 31 octobre 2024,

**VU** la demande de renouvellement du CFPM en date du 2 octobre 2024,

**Considérant** l'utilité pour la Commune de reconduire cette mise à disposition des locaux au profit du CFPM,

### DECIDE :

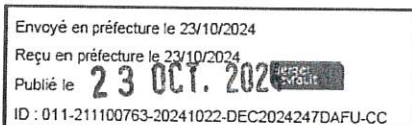
**ARTICLE 1 :** de signer une nouvelle convention de mise à disposition de locaux avec le CFPM, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**ARTICLE 2 :** la convention est consentie pour une durée de 3 ans, aux conditions énumérées dans la convention et, notamment, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 300.00 Euros.

**ARTICLE 3 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 4 :** la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 22 octobre 2024,



Le Maire,

*Patrick Maugard*  
**Patrick MAUGARD**